



NON REPONSE A MON COURRIER RECOMMANDE AR

Par **mahie5980**, le **15/05/2013** à **17:06**

Bonjour,

Je suis en congé PARENTAL depuis le 10/10/2012 après plus de 9 ans passés en tant que salariée à temps plein chez mon employeur.

Je lui ai adressé un RECOMMANDE AR le 02/04/2013, lui demandant de réintégrer l'entreprise rapidement (pour raison financière), précisant mon souhait de changer de poste (la pression ressentie les dernières années rendait l'idée de retrouver mon poste, assez difficile)

Je sais, qu'il n'est pas favorable au fait de me voir réintégrer mon poste, ni même l'entreprise. (PRECISION: mon caractère assez franc et direct ne joue pas en ma faveur)

Je n'ai à ce jour reçu aucune réponse de mon employeur.

C'est assez décevant, déroutant, mais est-ce légal?

N'est-il pas dans l'obligation de répondre à ses employés lui adressant un courrier AR???

Quels recours puis-je avoir dans ma situation?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **15/05/2013** à **19:25**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous avez apporté des éléments concernant la dégradation des revenus du foyer mais par ailleurs, l'employeur n'a aucune obligation de vous changer de poste...